



# REFUS DE DELAI DE PAIEMENT REGULARISATION CHARGES LOCATIVES

Par **ste phanie**, le **20/01/2017** à **15:38**

Bonjour,

mon propriétaire vient de m'adresser la facture de régularisation des charges locatives de l'appartement que j'occupe. Il le exige de façon immédiate. Or, je n'ai pas les fonds nécessaires suite à des difficultés financières importantes. Je lui ai proposé par téléphone un échelonnement de la somme de 237.40€ mais il a refusé catégoriquement. Ai-je un recours quelconque?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **youris**, le **20/01/2017** à **15:43**

bonjour,

un créancier n'est jamais obligé d'accepter un échéancier.

mais l'intérêt de votre bailleur est d'être payé même en plusieurs fois sur une courte période que de ne pas être payé du tout.

vu le montant dû, je ne pense pas qu'il fasse une procédure devant le tribunal.

faites lui y compris par LRAR, une proposition de paiement échelonné étalé sur un délai raisonnable, cela prouvera votre bonne foi.

salutations